

# CHOQUEUSE-LES-BÉNARDS

Village du département de l'Oise, situé dans le canton de *St. Just-en-Chaussée*  
Noms utilisés autrefois : *Choqueuses ; Chauqueuse ; Jauqueuse les Benards ; Chauqueuses ; Jauqueuses les Benars ; Choqueuse les Besnards*

## La seigneurie

Josse de Paillart, écuyer, possédait la terre de Choqueuse en 1507.

Son fils, Charles de Paillart, seigneur de Choqueuse et de Bonvillers, en est seigneur en 1538. Il est lieutenant de cinquante lances des ordonnances du roi sous monsieur de Chaulnes.

La seigneurie passe à son fils, Jean, gentilhomme de la Chambre du roi, puis à François de Paillart et Marie de Grouche vers 1576.

La terre de Choqueuse était dans la famille des Essarts de Lignières par le mariage de Marie de Paillart avec Antoine des Essarts, seigneur de Lignières dans les années 1560.

Le blason de la famille des Essarts figure sur le pilier gauche à l'entrée de la ferme.

Le dernier propriétaire, François des Essarts de Lignières, se sépare en 1670, le 24 février, par acte passé devant maître Pierre Lagrené à Amiens, de la terre de Choqueuse, au profit de Jean-Baptiste Le Caron, écuyer, sieur d'Ambreville, La Carrière et autres lieux, conseiller du roi, magistrat au baillage et siège présidial d'Amiens. Depuis cette date, la ferme, les terres et les bois sont restées dans la même famille. Elle appartient aujourd'hui à monsieur Edouard Le Caron de Choqueuse, demeurant dans la Manche.

Cette famille a donné plusieurs maires à la ville d'Amiens. Elle possédait également des biens à Marieux, au nord de la Somme. Antoine-François Le Caron de Choqueuse fit bâtir, en 1777, le petit château de Marieux.

Lorsque Jean-Baptiste Le Caron achète Choqueuse, François des Essarts, demeurant en son château de Fleury, est criblé de dettes et contraint de vendre à cause de tous les créanciers qui lui réclament leur dû. À l'époque de la vente, la ferme est louée par bail à Jean Le Maire, par acte passé le 28 décembre 1665.

Des recherches permettent de retrouver plusieurs fermiers ayant occupé la ferme.

## La ferme de Choqueuse et ses fermiers

La présence de Jacques Philippet, en 1757, est attestée par le testament du 13 mai de la même année, dans lequel il souhaite que son corps soit inhumé dans l'église de Choqueuse.



Blason de la famille des Essarts de Lignières  
(photo : Nicole Payen)

« Ledit testament, fait et passé à Choqueuse, en la chambre où était couché dans un lit ledit testateur à côté de la cuisine de la ferme seigneuriale dudit Choqueuse, donnait sur le parcq, à côté du four ».

En 1766, le fermier s'appelle François Dannelle (ou Dannel). Le bail établi le 10 juin 1766 devant maître Trubert, notaire royal à la résidence d'Amiens, l'atteste.

Messire Antoine François Lecaron, chevalier seigneur de Choqueuse, Marieux, Laboissière et autres lieux demeurant à Amiens, lequel a fait bail à ferme pour 9 ans qui commenceront par la récolte d'août 1768, au profit de François Dannel, garçon majeur demeurant à Croissy.

C'est à savoir :

- le domaine de la terre et la seigneurie de Choqueuse consistant en terres labourables et autres terres en roture sur le terroir de Cateux avec trois journaux ou environ de prez à foin audit Cateux, un pressoir, le droit de champart à percevoir sur la terre y sujette, les cercives de toute nature, la moitié des droits seigneuriaux, et de lots et de ventes, la ferme, basse-cour et bâtiment en dépendant, le colombier en icelle, plan et parcs, letout que ledit preneur a dit avoir suffisamment pris connaissance pour avoir le tout vu en vérité.

Le bail est fait moyennant 1900 livres de redevances annuelles payables en la demeure dudit seigneur à Amiens, savoir :

- 900 livres à Pasques 1769

- 950 livres à la saint Jean-Baptiste 1769, et ainsi de suite d'année en année pendant la durée du présent bail.

Le preneur sera tenu de bien et duement cultiver, fumer et amender toutes lesdites terres sans pouvoir les dessoler ni désaisonner, de tenir ledit prez en bonne nature de fauche.



L'ancien manoir, côté de la haute cour (photo : Nicole Payen)

Le 27 novembre 1769, devant maître Ansiaume, notaire à Crévecoeur, est signé le contrat de mariage de François Dannelle, fils de Pierre Dannelle, laboureur demeurant à Croissy, avec Marie-Rosalie Hucher, fille de Jean-François Hucher, meunier au Hamel.

Le mariage fut célébré à Choqueuse, le 22 novembre 1769, en présence de monsieur Lecaron, seigneur de Choqueuse.

François Dannelle apportait du mobilier estimé à 4 000 livres tel que des ustensiles garnissant la ferme de Choqueuse. Marie-Rosalie

Hucher apportait 12 journaux de terre au terroir de Cormeilles estimés à 2 100 livres compris 300 livres d'argent.

Le 20 janvier 1779, François Dannelle achète avec sa femme un moulin à eau sur la rivière de Sel à Fontaine sous Catheux provenant du Sieur de Saisseval demeurant à Bonneleau.

De leur mariage naîtront sept enfants dont un seul survivra. Il s'agit de Marie-Rosalie Dannelle, née le 3 avril 1780. Deux filles et un garçon moururent au mois de juin 1779 de la petite vérole. Les trois autres enfants, deux filles et un garçon, moururent en 1791.

Extrait de taille à Choqueuse. Année 1780.

*Le Sieur Dannelle fermier paie :*

- pour 9 journaux d'herbage : 67 Livres 8 Sols de revenu ;
- pour 1 journal d'autres herbages : 7 Livres 10 Sols ;
- pour 3 journaux près de Catheux : 24 Livres ;
- pour 68 journaux de terres de 1<sup>ère</sup> classe : 255 Livres ;
- pour 29 journaux de terres de 2<sup>ème</sup> classe : 72 Livres 10 Sols ;
- pour 73 journaux de terres de 3<sup>ème</sup> classe : 36 Livres 10 Sols ;
- 1 Dixme de 250 Livres ;
- 1 moulin : 187 Livres 10 Sols ;
- 1 champart et 1 pressoir : 440 Livres ;
- 2 journaux de terres de 2<sup>ème</sup> classe : 5 Livres

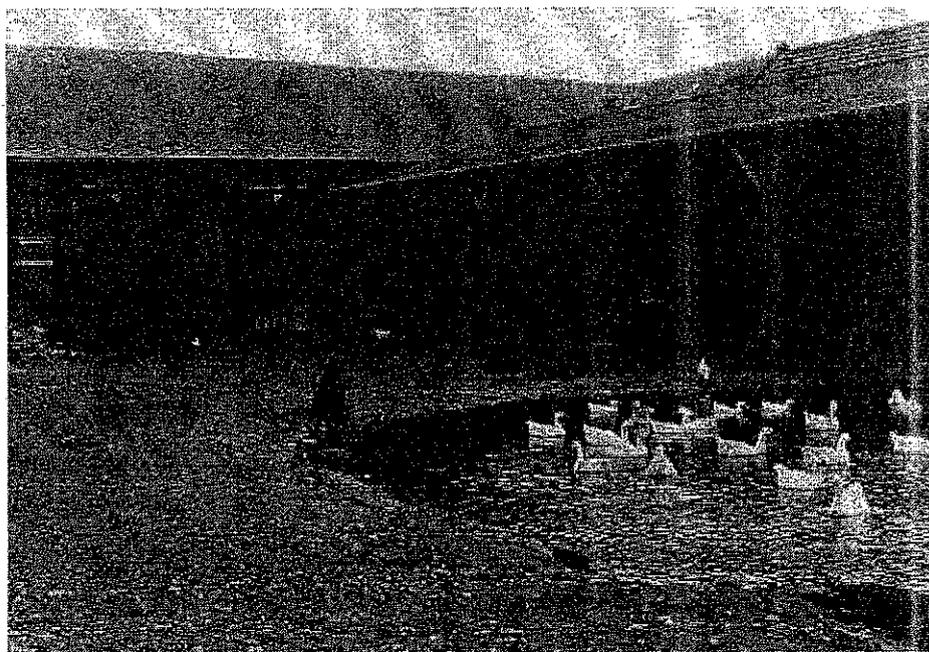
Total = 1 425 Livres 8 Sols

Il paiera 184 Livres de taille et 111 Livres 14 Sols de capitation.

L'autre grande ferme de Choqueuse, la ferme Souday, fut vendue le 31 décembre 1785, devant maître Dupont, notaire à Crévecoeur, au Sieur Jean-François L'Évecque (Lévecque ou Levesque), receveur et fermier de la terre et la seigneurie de Catheux, moyennant 53 000 livres.

### La ferme sous la Révolution

La ferme de Fontaine-sous-Catheux fut vendue au district de Breteuil le 15 février 1791. C'est Pierre Allart, ancien notaire à Paillart, qui l'acheta, moyennant la somme de 52 700 livres, payables en 12 ans avec intérêt de 5%. Quelques jours plus tard, le 28 février, il revendit à François Dannelle et Marie-Rosalie Hucher, sa femme, la moitié de la ferme, tels que terres labourables, prés et champarts, à l'exception de la maison, bâtiments et jardins, moyennant la somme de 23 350 livres.



Ferme de choqueuse - bâtiment des arcades dans le fond, daté de 1855-1860, appelé galeries neuves en 1863 (photo : Eric Tribout)



## L'église de Choqueuse

Elle est sous l'invocation de Notre Dame et était conférée par l'évêque d'Amiens sous l'Ancien régime. Elle était comprise, au XIXe siècle, dans la succursale de Conteville.

Le chœur a été construit en pierre dite parpaing (pierre qui sert à la fois de parement à l'extérieur et à l'intérieur) dans l'année 1584. Les fenêtres ont des moulures, une seule ayant gardé ses meneaux. Tous les autres meneaux ont disparu mais on en voit encore la trace.

La nef a été réédifiée en 1828. Elle était avant cela construite en tuiles et n'était pas voûtée. Elle n'était éclairée que par quatre très petites fenêtres. Le clocher était, à cette époque, à l'entrée du chœur, et soutenu par quatre piliers en bois qui obstruaient la nef. Il y avait aussi dans le même temps un cintre en pierre à l'entrée du chœur.

En 1828, lorsque l'on démolit le château de Catheux appartenant à Charles-Pothin Levesque (*Levêque*) et Marie-Modeste Lesage, le démolisseur, Antoine Damade, couvreur en ardoises à Beaudéduit, vendit les matériaux à Jean-François-Benjamin Levesque (frère de Charles-Pothin), maire de Choqueuse, qui fit reconstruire la nef de l'église de Choqueuse.

À cette occasion, on supprima le cintre en pierre, et on installa de plus grandes fenêtres. Le clocher fut déplacé pour surplomber le portail d'entrée.

Toute l'église est lambrissée et le chœur a une jolie voûte en carène avec des poutres sablières et des blochets sculptés. Tout l'édifice a reçu une

importante restauration extérieure et intérieure dans les années 1990-2000 lors

de la restauration des églises de la vallée de la Selle et ses vallons, subventionnée majoritairement par le conseil général de l'Oise. Des travaux de maçonnerie, de peinture à l'intérieur, ainsi que de restauration des vitraux et des toitures ont été réalisés.



L'église de Choqueuse

Eric TRIBOUT

### Sources :

- Archives Le Caron de Choqueuse
- Précis statistique Grave 1836
- Archives départementales Somme - B61, B63, B64 ; notaires E24-126 Série C
- Archives départementales Oise – Étude de Crévecoeur ; notaires ADO
- Registre d'état civil de la commune de Choqueuse

- dans la bergerie de la cour de la ferme : 100 agneaux à 24 francs l'un ; 215 moutons à 30 francs l'un ; 20 moutons à 20 francs l'un.  
 - dans la vacherie : 8 vaches sous poils rouges ; 1 taureau ; 7 génisses de deux ans sous poils rouges ; 2 autres génisses et 2 veaux ;  
 - dans l'étable à porcs : 1 verrat coupé ; 2 cochons ; 1 autre verrat ; 2 porcs et 11 petits porcs ;  
 - dans l'écurie : 7 chevaux gris pommelé ; 2 chevaux sous poils rouges ; 1 petit cheval hongre sous poils gris ; 1 vieille jument sous poils gris ; 1 poulain sous poils rouges  
 Et aussi, 350 poules, 25 canards, 15 dindons et dindes, 10 oies, 15 lapins, 70 claies à parquer les moutons et 1 cabane de berger, 1 cabriolet, 1 farinière à quatre roues, 1 tilbury, 2 chariots

à flèche pour fumier, 3 chariots pour la moisson, 2 carrioles, 2 herses en fer, 4 herses en bois, 1 hérisson en bois, 1 rouleau en bois, 5 charrues dont une à brabants, 1 extirpateur à onze dents, 2 tombereaux, 1 planteur à betterave en bois.

Les bâtiments constituant la ferme sont, à l'époque : la grange à blé en face de la maison dite grange à pierres, une autre grange dite grange neuve, une grange à

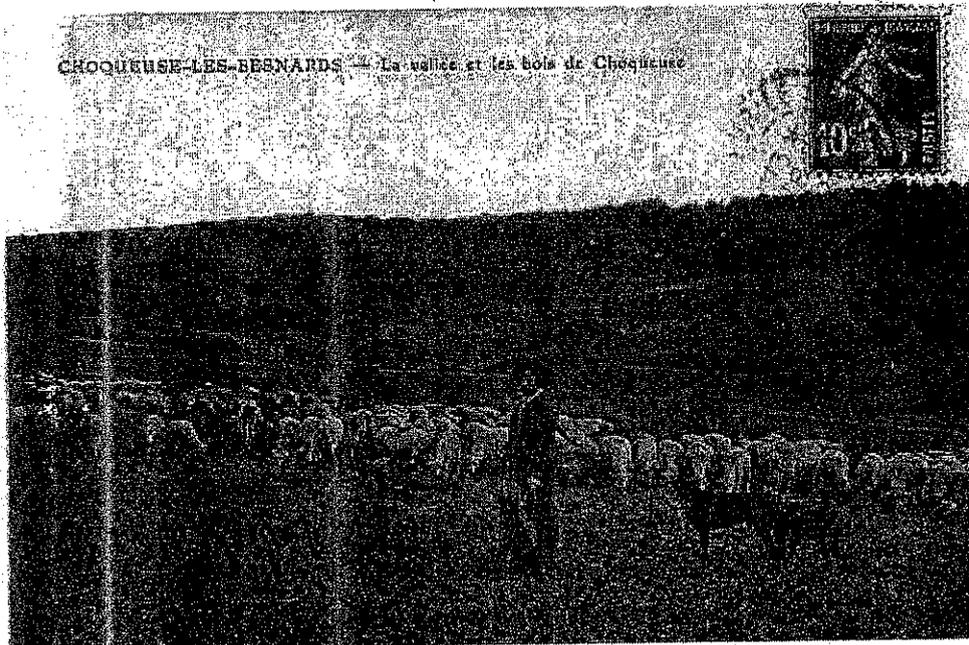
côté de la charreterie neuve, une grange en ardoises dans le parc, le pressoir, les galeries neuves au fond de la cour, une bergerie vers le jardin, des bergeries en haut dans la cour du château, la grange en pierres dans la cour.

On y trouve comme personnel :

- 1 berger
- 4 charretiers (premier charretier et charretiers)
- 1 jardinier
- 2 domestiques
- 1 batteur
- 17 journaliers et manouvriers
- 2 faucheurs
- 1 garde
- 1 vacher

Monsieur Arthur Baticle et son épouse, née Angèle Choquet, remplacèrent monsieur Grimoin comme fermiers.

En 1911, Auguste Prévot et Claire Baticle, leur fille, tinrent la ferme jusqu'en 1936. La ferme de Choqueuse fut ensuite cultivée par la famille Polart. Madame Verbecke en est la descendante.



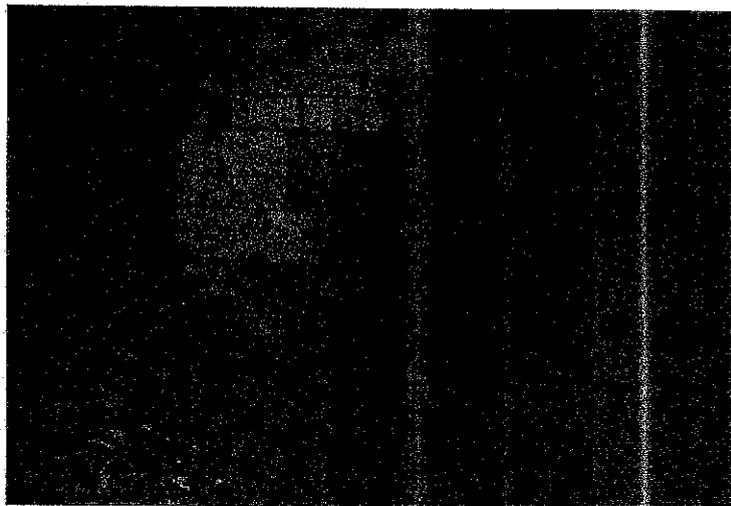
La vallée et les bois de Choqueuse

Jean-François-Benjamin Levesque et Marie-Rosalie Dannelle ont eu quatre enfants.

Gertrude Levesque fut mariée, en 1820, à son cousin germain, Jean-Baptiste-Laurent Baboeur, fils de Honoré Baboeur et de Marie-Louise-Angélique Levesque, propriétaires cultivateurs à Ménévillers, commune de Moyencourt-lez-Poix, lui propriétaire cultivateur au Valheureux, commune de Candas.

Marie-Rosalie-Sylvie-Flavie  
Levesque se maria avec son cousin  
germain Jean-Baptiste-Nicolas  
Henry, propriétaire cultivateur à  
Meigneux, fils de Nicolas Henry et de  
Marie-Françoise Levesque,  
propriétaires cultivateurs à Lignièrès-  
Chatelain.

Jean-François-Benjamin Levesque  
épousa sa cousine germaine  
Henriette-Victoire Pigeon, demeurant  
la ferme de Fontaine-sous-Catheux,  
fils de Jacques-Bruno-Maximilien  
Pigeon et de Henriette Levesque,  
propriétaires cultivateurs à Croissy.



Les souterrains sous la ferme : la cave du 2<sup>ème</sup> niveau (photo :  
Nicole Payen)

La dernière fille, Elisa-Alexandrine Levesque, se maria avec Prosper-Napoléon Bouteille, cleric de notaire, fils de Pierre Bouteille, ancien juge de paix du canton de Froissy, et de Victoire-Thérèse-Sophie Mesnard. La dot du futur époux fut de 60 000 francs à payer en espèces ; celle de la mariée fut de 40 000 francs.

*En 1827, la ferme Levesque consiste en 204 hectares. On y trouve 13 chevaux, 13 vaches, 6 génisses, 1 taureau, 18 porcs gros et petits, 200 moutons, 200 poules, 10 canards et 10 dindes, 3 chariots, 3 voitures dites fourgons, 6 charrues et 6 herses, 2 rouleaux, 2 petits tombereaux et 1 camion, divers tonneaux, de quoi enfutailler 240 hectolitres (90 muids) de boisson (maître Deberny, notaire à Crévecoeur).*

Jean-François-Benjamin Levesque (père) décède le 25 août 1842 à 72 ans. Il était maire de Choqueuse depuis l'âge de 24 ans.

Un inventaire est fait après son décès. La ferme de Choqueuse est à nouveau louée.

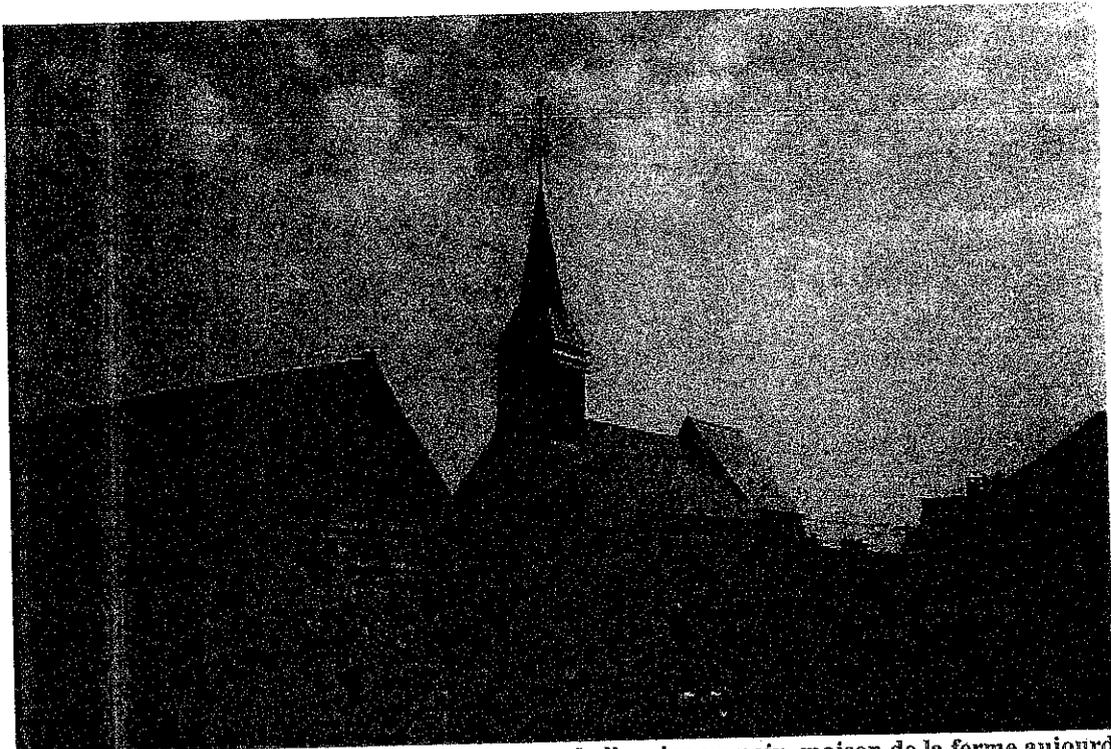
En 1850, M. et Mme Grimoin y arrivent. Ils doivent s'acquitter de 5 000 francs de fermage annuel payables le lundi de Pâques et le 24 juin.

Entre 1850 et 1863, monsieur Le Caron fait défricher les bois de la Trannoie et des Demoiselles. Une grande partie de la ferme est reconstruite.

Madame Grimoin née Marguerite-Aurélie Merlin, fille de Jules-François Merlin, cultivateur à Catheux, décède au mois de septembre 1863. Un inventaire est fait (maître Bollez, notaire à Crévecoeur). Les fermiers habitent à cette époque dans le château. On trouve dans la ferme :

Le 21 décembre 1810, Marie-Rosalie Hucher, veuve de François Dannelle, donne à Benjamin Levesque et Marie-Rosalie Dannelle :

- le moulin à eau de Fontaine ;
- 38 hectares acquis à Fontaine ;
- une somme de 13 000 francs en deniers or et argent.



L'église de Choqueuse et l'ancienne écurie vues de l'ancien manoir - maison de la ferme aujourd'hui  
(photo : Nicole Payen)

Un inventaire est fait. On trouve dans la ferme comme bestiaux et instruments agricoles :

- 2 juments sous poils baie de 5 et 6 ans moyennant 720 francs ;
- 2 juments sous poils baie hors d'âge moyennant 290 francs ;
- 1 jument sous poils noirs moyennant 290 francs ;
- 2 bidets sous poils baie (un hors d'âge et l'autre de 30 mois) moyennant 312 francs ;
- 1 jument aveugle sous poils rouges moyennant 120 francs ;
- 3 autres chevaux hors d'âge moyennant 120 francs ;
- 6 vaches moyennant 600 francs ;
- 10 porcs moyennant 240 francs ;
- 110 poules et coqs moyennant 100 francs ;
- 59 moutons moyennant 986 francs ;
- 6 dindes moyennant 27 francs ;
- 1 chariot, 1 charrue et ses ustensiles, 3 voitures, 1 voiture à fumier, 1 tombereau, 1 camion, 2 herses en fer et 2 en bois, 2 petits tombereaux (maître Leverve, notaire à Crévecoeur).

Le 11 mai 1823, Jean-François-Benjamin Levesque et Marie-Rosalie Dannelle revendent le moulin de Fontaine-sous-Catheux à Jean-Baptiste Dervois, meunier (maître Deberny, notaire à Crévecoeur).

À cette époque, Jean-François Levesque s'occupe des coupes de bois de monsieur de Choqueuse. Tous les ans ont lieu des ventes de trèfles, de luzerne, de sainfoin au détail ainsi que des ventes de pommes à cidre.